

de ces textes, en les élargissant un peu, pour en tirer le droit d'un contrôle suffisant sur l'administration de la justice; la commission financière pourrait déléguer à ces fonctions, comme elle le fait pour l'inspection financière, des fonctionnaires nommés par elle, un par vilayet, sans distinction de race ni de religion. Sous cette forme, le contrôle judiciaire serait sans doute plus facilement accepté par les Turcs.

Si l'entente des grandes puissances autour de la proposition russe est réelle et solide; si le Sultan en a conscience et renonce à chercher, dans le concert européen, les fissures qu'il savait, avec tant d'art, découvrir et élargir pour y faire passer sa politique personnelle, le programme anglo-russe pourra devenir la base d'un nouveau statut acceptable pour la Macédoine et pour les États balkaniques qui sont intéressés directement à son sort.

Il s'agit beaucoup moins pour les grandes puissances de s'entendre sur un programme détaillé que de tomber d'accord sur quelques principes généraux dont l'application serait laissée aux ambassadeurs et surtout à la commission financière et aux officiers de la gendarmerie, véritables délégués de l'Europe aux réformes macédoniennes. L'histoire des réformes dans l'Empire ottoman est un continual retour de manifestations stériles, de textes longuement discutés et jamais appliqués; si l'Europe ne veut qu'ajouter un document à tant d'autres, elle doit savoir du moins qu'une telle politique comporte des risques; mais si elle est réellement décidée à procurer à la Macédoine un statut qui lui permette de vivre et de se développer en paix, tout en restant soumise à l'autorité suprême du Sultan, c'est par une tenacité inlassable et une constante persévérence qu'elle y parviendra; seuls les agents locaux des ré-